

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le jeudi 10 juillet 2008 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène HOLTZMANN, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUDJ, Christine LOUCHART, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Odile FARCY, Benoît PIERRU, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

Pascal DEMARTHE à Pascal MARSEILLE, Matthieu DUCLERCQ à Jean-François COCQUET, Marie-Line BOURGOIS à Christine LOUCHART, Catherine DEVOLDERE à Stéphane DECAYEUX.

Etait absent : M. Thierry GARDIN-BACHELET

Secrétaire de séance : Madame Christine LOUCHART

Les procès verbaux des séances des 28 avril et 10 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2008.099 - COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE JUMELAGE - DESIGNATION DES MEMBRES

1) PROCEDE au vote à main levée et DESIGNNE les représentants au sein de la Commission extra municipale de jumelage comme suit :

- M. le Maire, président de droit
- six représentants de la ville d'Abbeville :

- . Maurice BREART
- . Jean-François COCQUET
- . Elizabeth SACQUEPEE
- . Alain PONCHEL
- . Hervé GOURLAIN
- . Brigitte DUVANEL

- les représentants des deux associations suivantes :

- . Abbeville Argos Amitié, pour les liens entretenus avec la ville d'Argos et le travail effectué à la sensibilisation de la culture hellénique via la semaine grecque,
- . la Maison Pour Tous pour les échanges réguliers pratiqués avec les divers habitants de la ville de Burgess Hill.

2) MODIFIE le Règlement Intérieur, notamment l'article 2 relatif à la composition de la commission, en ajoutant également les représentants des établissements ou structures ci-après : les lycées, les collèges et les écoles élémentaires de la ville d'Abbeville, le service culturel et le service des sports de la ville d'Abbeville, un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, un représentant de l'Office de Tourisme, un représentant des commerçants, et toute personne oeuvrant dans le domaine du jumelage.

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 2. - (Abstentions : Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY)

2008.100 - CONSEIL MUNICIPAL - REPRESENTATION DE LA VILLE AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS - CENTRE DE GESTION

- PROCEDE au vote à main levée et DESIGNER M. Pascal MARSEILLE pour participer au tirage au sort des représentants appelés à siéger au Conseil de Discipline et de Recours.

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 2. - (Abstentions : Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY)

2008.101 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATIONS AU MAIRE : GESTION DES PLACEMENTS DE TRESORERIE

- AUTORISE M. le Maire :

. à prendre, pour la durée de son mandat, les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment l'origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit, la durée ou l'échéance maximale du placement.

. à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et à procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.102 - DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

- DESIGNER M. Cédric MILHAT, responsable des affaires juridiques de la commune, comme responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, et DIT qu'il sera chargé, en cette qualité :

. de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

. d'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.103 - ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - LUDOTHEQUE PRELUDE : VOYAGE A STRASBOURG -

1) APPROUVE le déroulement et les objectifs du voyage à Strasbourg ci-après :

- voyage sur 4 jours : 2 jours de trajet aller-retour et 2 jours de visites pour 15 jeunes du collégial Ponthieu inscrits à l'action CLAS 2007/2008 et 2008/2009 et 4 accompagnateurs,
- hébergement : 3 nuits en auberge de jeunesse,
- visite du Parlement Européen, de la ville et ses richesses telles que l'histoire franco-allemande l'architecture, les musées, la diversité culturelle ...

2) ADOPTE le budget prévisionnel et sollicite une participation financière de la ville d'Abbeville au titre des crédits CUCS inscrits au Budget Primitif 2008, à hauteur de 1 500 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.104 - MODIFICATION DE FINANCEMENT DE L'ACTION C.L.A.S. DE LA FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES SUITE AU COMITE DE SUIVI DU 29/05/08 A L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA SOMME

Suite à la décision du comité de suivi départemental de l'Inspection Académique du 29 mai 2008 de ne pas financer de nouveaux projets dans le cadre du CLAS au vu des nouveaux programmes de l'Education Nationale dès la rentrée scolaire 2008, et la nécessité de maintenir cette action sur la commune d'Abbeville,

- DÉCIDE de modifier la participation financière de la ville dans le cadre de son budget CUCS comme suit :
 - participation Ville budget CUCS 2 000 € au lieu de 1 000 €
 - participation dispositif Réussite Educative 5 000 € au lieu de 3 000 €
- Motion adoptée par 32 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Jean-Jacques LEULLIER, Geneviève NANY)**

2008.105 - SARL LE MINARET : RESTAURANT "LE JADE" - 9 RUE SAINTE-CATHERINE - INSTALLATION D'UNE TERRASSE COUVERTE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la ville d'Abbeville et Mme Léa REBEYROL, SARL Le Minaret –Restaurant Le Jade-, 9 rue Sainte Catherine à Abbeville, afin de convenir, entre autres, des conditions générales d'occupation, de résiliation et de redevance, dans le cadre de l'édification d'une terrasse couverte aux droits de son établissement d'environ 18 m².
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2008.106 - AERO-CLUB D'ABBEVILLE - SUBVENTION EN ANNUITES

- DECIDE de participer financièrement au projet de rénovation de la toiture du hangar atelier n°2 de l'Aéro-Club d'Abbeville-Buigny-Baie de Somme sous forme de versement d'une subvention en annuités sur 5 ans et pour un montant annuel de 3 778,80 €, représentant une subvention globale de 18 894 € sur les 5 années.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2008.107 - CENTRES DE LOISIRS - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

- DECIDE de rembourser à Madame LECUYER, qui réside depuis peu à Abbeville, la somme de 164,50 € concernant les frais d'inscription de ses enfants perçus par la CAF d'Arras.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2008.108 - ZONE INDUSTRIELLE VOIE MICHEL DEBRAY (PARCELLES BN 073, 621, ET 624) - SCI L'ABREUVOIR - CESSON DE LA PARCELLE BN 621P LOT N°1

- DECIDE de céder à la SCI l'Abreuvoir, sise 33 avenue Robert Schumann à Abbeville, gérée par M. Eric PLE, une parcelle de terrain de 7 000 m², section BN n° 621p, lot n° 1, située zone industrielle voie Michel Debray, en vue de créer une nouvelle entreprise de "contrôle technique de poids lourds", aux prix de 35 000 €.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2008.109 - CHAPELLE SAINT PIERRE - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DU PATRIMOINE ABBEVILLOIS

- ACCEPTE le solde de tout compte de la trésorerie de l'association pour la Renaissance du Patrimoine Abbevillois (dont les 18 000 € de la Caisse d'Epargne) d'un montant d'environ 35 000 € par chèque de banque, versés auprès du Trésor Public.
 - DECIDE d'affecter cette somme à l'entretien du patrimoine (toiture, porche...).
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

2008.110 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS - CONVENTION RELATIVE AU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS

- DECIDE la mise à disposition des services techniques (bureau d'études et voirie) de la ville dans le cadre de l'élaboration par la Communauté de Communes de l'Abbevillois du schéma directeur d'accessibilité des services de transport public qui fixe la programmation de la mise en accessibilité des services de transport et en définit les modalités.
- Motion adoptée par 29 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECA YEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)**

2008.111 - SEMAINE DE PREVENTION DE LA SECURITE ROUTIERE - SENSIBILISATION AUX RISQUES DE LA CONDUITE DU DEUX ROUES MOTORISE - PISTE NATIONALE DE PREVENTION CYCLO-MOTO

- AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce à intervenir dans le cadre de l'organisation de la 9^e semaine nationale de la sécurité routière, fixée du 13 au 17 octobre 2008, qui a pour but de sensibiliser les jeunes de 14 à 18 ans aux risques de la conduite du deux roues motorisé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.112 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE BEFFROI/PILORI - PAIEMENT DES FRAIS DE REPRODUCTION DU D.C.E.

- DECIDE de faire supporter les frais de reproduction du dossier de consultation aux entreprises qui seront admises à déposer une offre, dans le cadre du marché de construction d'un groupe scolaire de centre ville sur le site Beffroi/Pilori à Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.113 - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE NECESSAIRES A LA VILLE D'ABBEVILLE - APPEL D'OFFRES

- DECIDE de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés d'assurance destinés à répondre aux besoins de la Ville, qui seront conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009, selon l'allotissement suivant :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens
- Lot n° 2 : Responsabilités communales et risques annexes
- Lot n° 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n° 4 : Tous risques expositions
- Lot n° 5 : Protection juridique des agents territoriaux et des élus

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.114 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES - PROGRAMME 2008 - APPEL D'OFFRES

- DECIDE de lancer un appel d'offres ouvert pour des travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments scolaires dans le cadre du programme 2008, dont le coût évalué à 195 705,00 € H.T. ; soit 234 063,18 € T.T.C., selon l'allotissement suivant :

- Lot n° 1 – « Gros œuvre »
- Lot n° 2 – « Couverture »
- Lot n° 3 – « Menuiserie extérieure »
- Lot n° 4 – « Faux plafonds - isolations »
- Lot n° 5 – « Electricité »
- Lot n° 6 – « Peintures - sols souples »

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.115 - TRAVAUX DE REHABILITATION DU CINEMA "LE REX" - APPEL D'OFFRES

1) ADOPTE la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché relatif à des travaux de rénovation du cinéma « Le Rex » (Coût estimatif de 499 928,00 euros T.T.C.), comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics),
- marché décomposé en dix lots séparés :
 - Lot n° 1 « fauteuils »
 - Lot n° 2 « Revêtements de sols souples, revêtements muraux textiles »
 - Lot n° 3 « Matériel de projection sonore et de projection d'image »
 - Lot n° 4 « Cloisons sèches, faux plafonds suspendus, peintures »
 - Lot n° 5 « Electricité, courants faibles »
 - Lot n° 6 « Plomberie, ventilation mécanique contrôlée »
 - Lot n° 7 « Enseignes »
 - Lot n° 8 « Menuiseries extérieures vitrées »
 - Lot n° 9 « Serrurerie, porte extérieure avec anti-panique »

- Lot n° 10 « Maçonnerie, ravalement »
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.116 - AGREMENT DE DEUX NOUVEAUX MAITRES D'APPRENTISSAGE ET AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL D'APPRENTIS DE LA COLLECTIVITE

- DECIDE d'étendre le recours aux contrats d'apprentissage à la préparation de :
 - . deux diplômes de niveau V minimum relevant des Loisirs, de la Jeunesse, de l'Animation et des Sports - (Direction Education Jeunesse),
 - . deux diplômes de niveau V minimum relevant des services aux collectivités et aux personnes - (Service Restauration Municipale).
- DECIDE de présenter les demandes d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour les deux agents de la Commune qui seront désignés.
- SOLLICITE du Conseil Régional une participation financière destinée aux collectivités territoriales au titre de l'aide à l'embauche d'apprentis.
- FIXE la nouvelle capacité d'accueil maximum de la commune à compter du 1^{er} août 2008 à huit apprentis préparant des diplômes allant du CAP au BAC ou BTS répartis comme suit :
 - Service Espaces Verts : 4 apprentis
 - Direction Education Jeunesse : 2 apprentis
 - Service Restauration : 2 apprentis.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.117 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la création et la suppression de postes pour tenir compte des évolutions de carrière.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.118 - TRANSACTION SCI BECUE / VILLE D'ABBEVILLE

Suite au jugement du tribunal administratif d'Amiens ayant décidé d'annuler le certificat d'achèvement de travaux délivré par la ville d'Abbeville à la SCI Bécue le 27 octobre 1993 : AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la ville et la SCI Bécue, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route d'accès aux parcelles litigieuses ainsi qu'à la desserte des réseaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.119 - PARCELLES BL 276 ET 277 IMPASSE DE L'ERMITAGE / M. KRAWCZYK - ECHANGE CONTRE UNE PARTIE DE LA PARCELLE BL 353

- APPROUVE l'échange des parcelles 276 et 277 appartenant à M. KRAWCZYK, domicilié 5 impasse de l'Ermitage, contre la parcelle 353, appartenant à la ville, qui se soldera par une somme de 620 € à la charge de M. KRAWCZYK.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.120 - ASSOCIATION "LES AMIS DE CAMILLE ET ALBERT LAURENT" - SUBVENTION DE DEMARRAGE

- DECIDE d'octroyer à l'association "Les Amis de Camille et Albert Laurent" une subvention de démarrage d'un montant de 152 €.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.121 - ASSOCIATION "LES AMIS DE VALENTIN" - SUBVENTION DE DEMARRAGE

- DECIDE d'octroyer à l'association "Les Amis de Valentin" une subvention de démarrage d'un montant de 152 €.
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2008.122 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2007 - INFORMATION

- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le conseil prend acte

2008.123 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2008 : BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE CINEMA LE REX - BUDGET ANNEXE LOCAUX INDUSTRIELS

- APPROUVE les décisions modificatives apportées aux Budget Primitif, Budget annexe Cinéma Le Rex, Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2008.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 20 H 20.

Le Maire,

Nicolas DUMONT